



DIRECTION DES SERVICES A LA POPULATION
Service Etat civil – Elections – Cimetière
Tél : 04.90.39.71.31.

CERTIFICATION CONFORME

Les copies certifiées conformes sont supprimées depuis la parution des décrets n° 2000-1117 du 26 décembre 2000 et n° 2001-899 du 1^{er} octobre 2001.

Désormais, ces copies ne peuvent être certifiées que si elles sont **destinées à des organismes, administrations ou autorités étrangères.**

Pièces à fournir :

- La copie du document accompagnée de l'original
- Une pièce d'identité
- La traduction obligatoire par un traducteur agréé pour tout document en langue étrangère

Prise de rendez-vous pour certifier conforme des documents :

- Sur le site de la ville : Vivre / Démarches / Etat civil / Renseignements divers
ou
- Par téléphone au 04.90.39.71.00